



Note sur l'utilisation du Score Card du Groupe de Travail Abris

Introduction

Jusqu'en 2013, l'évaluation des besoins et de la vulnérabilité dans le secteur abri ne se faisait pas sur la base d'un outil standardisé, utilisable par tous les acteurs abri. Chaque acteur avait sa façon d'évaluer les besoins en abri et l'interprétation des résultats n'était guère standardisée. C'est le GTA du Sud Kivu qui a commencé à développer le premier outil « score card » pour les abris, finalisé en 2014.

Cet outil prenait en considération différentes variables pour déterminer les vulnérabilités d'un ménage en abri. Les vulnérabilités étaient mesurées sur un barème de 0 à 5. Après une phase de test, le GTA souhaitait s'appuyer sur l'expérience de ses différents partenaires pour réviser cet outil et améliorer la méthode d'évaluation des besoins dans ce secteur.

Trois aspects du score card ont été soumis à révision :

- La finalité et l'utilisation du score card abri – de nombreuses ONG utilisent cet indicateur pour évaluer la vulnérabilité des ménages dans le secteur abri et décider ou non d'une intervention humanitaire. Généralement, les ménages enquêtés présentent presque tous un score card élevé, si bien que le score card semble peu pertinent pour rendre compte de la vulnérabilité d'une population donnée en abri. Au stade de l'évaluation préliminaire, le GTA préconise de procéder par observation essentiellement (se référer aux questionnaires tel que l'Évaluation Rapide Multisectorielle) et d'utiliser le score card abri seulement pour le ciblage des bénéficiaires (enquête de vulnérabilité). Le RRMP a récemment réformé sa méthode d'évaluation pour aller dans ce sens et le GTA encourage les autres acteurs humanitaires à faire de même ;
- Les critères de vulnérabilité – ils ont été revus et limités aux vulnérabilités du ménage relatives à l'abri. Le score card abri est un indicateur technique. Il n'est pas destiné à mesurer les autres vulnérabilités telles que la pauvreté par exemple (revenu du ménage, niveau d'endettement, etc.). En revanche, les ONG peuvent bénéficier d'une certaine marge de manœuvre pour décider d'ajouter d'autres critères de sélection (p.ex. socio-économique, logement-terre-bien, personne au besoin spécifique), selon leur mode d'intervention. Si une ONG décide d'apporter une aide supplémentaire aux ménages les plus vulnérables pour la construction de leur abri par exemple, des critères sur les personnes vulnérables qui composent le ménage peuvent être pris en compte. Cependant, ce choix est propre à chaque partenaire du GTA et doit se faire en interne et communiquer clairement à la communauté résident de la zone où intervient le partenaire du GTA ;
- Le barème de points – il a été révisé pour que le score card abri ne soit plus mesuré sur une échelle de 0 à 5 mais de 1 à 10, 10 étant le score de vulnérabilité le plus faible et 1 le score maximum. Cela permet de mieux rendre compte de différents niveaux de vulnérabilité des ménages ;
- Et finalement il est à noter que le partenaire lors de la mise en œuvre décidera le score final qui justifie l'inclusion d'un ménage dans la liste des bénéficiaires. Cependant, il est recommandé d'établir le seuil à un score de 4, avec l'appui en abris qui se ferait si le score était moins de 4. La méthodologie de sélection devra être communiquée clairement à la communauté résident de la zone où intervient le



partenaire du GTA. De plus un système de gestion de plaintes devra être mis en place pour gérer les contestations potentielles.

Méthode de calcul

La méthode de calcul du score card abri reste la même mais le vocabulaire utilisé a été légèrement modifié pour faciliter la compréhension. La première étape consiste à calculer la note de vulnérabilité du ménage relative à l'abri.

On distingue sept types de vulnérabilité :

- a. La situation humanitaire du ménage en termes d'abri ;
- b. La promiscuité du ménage dans son abri ;
- c. Le lieu d'habitation ;
- d. La toiture de l'abri ;
- e. Les murs de l'abri ;
- f. Les portes et fenêtres de l'abri ;
- g. Les latrines.

Les notes de vulnérabilité sont calculées en fonction de différents critères, déterminés par des variables, chacune associée à un barème de points. Le barème minimum de chaque critère est de 1 point (qui signifie une vulnérabilité forte) et le maximum de 5 points (qui signifie une vulnérabilité faible). Ces éléments sont présentés dans les tableaux suivants :

a. La situation humanitaire du ménage face à l'abri

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note |
|---------------------------|--|--------|-------------------------------|
| Statut du ménage | Refugié / victime de catastrophe / déplacé | 1 | Statut x Violence subie |
| | Retourné | 1.5 | |
| | Non déplacés famille d'accueil | 1.75 | |
| | Non déplacés non famille d'accueil | 2 | |
| Violence subie | Abri endommagé / détruit/ incendié (Oui) | 1 | |
| | Abri endommagé / détruit/ incendié (Non) | 5 | |

b. La promiscuité des personnes dans l'abri¹

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note |
|--|--------------------------------------|--------|------|
| Surface/personne/ chambre de couchage | Moins de 1.5m ² /personne | 1 | |
| | De 1.5 à 3.5m ² /personne | 1.5 | |

¹ Si le ménage enquêté est un ménage déplacé vivant dans une famille d'accueil ou un ménage non déplacé famille d'accueil, les critères de vulnérabilité doivent prendre en compte les deux ménages vivant sans le même abri



| | | | |
|--|--|-----|---|
| | Plus de 3.5 m ² /personne | 2.5 | Surface/personne/ chambre de couchage |
| Moyenne de personne par chambre | 1 à 3 personnes/chambre | 2 | |
| | 4 à 5 personnes/chambre | 1.5 | Moyenne de personne par chambre |
| | Plus de 5 personnes/chambre | 1 | |
| Promiscuité avec les grands enfants | Grands enfants (plus de 12 ans) habitent la même chambre que les parents | 1 | x |
| | Grands enfants (fille et garçon) habitent la même chambre | 1.5 | Promiscuité avec les grands enfants |
| | Grands enfants (fille et garçon) n'habitent pas la même chambre | 2 | |

c. Le lieu d'habitation

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note | |
|-----------------------------------|--|--------|----------------------|-------------------------------|
| Lieu de l'habitation ² | Le ménage habite en famille d'accueil | 2.5 | Lieu habitation x | |
| | Le ménage habite dans un Centre Collectif (école, centre de santé, etc.) | 1.5 | | |
| | Le ménage habite à la belle étoile ³ | 1 | | |
| | Le ménage habite un site spontané | 1.75 | | |
| | Occupation gratuite (ménage occupe une parcelle ou une maison qui ne l'appartient pas, sans accord) | 2 | | |
| | Colocataire (plusieurs ménages habitent sur une parcelle qu'ils louent à un tiers) / maison louée contre argent ou travail | 3 | | Environnement de l'habitation |
| | Locataire (le ménage habite seul sur une parcelle qu'il loue à un tiers) | 3.5 | | |
| | Le ménage habite une parcelle qui l'appartient | 4 | | |
| Environnement de l'habitation | Environnement dangereux (proche d'une forte pente, rivière, volcan, insécurité, etc.) | 1.5 | | |

² Si le ménage enquêté vit sur une parcelle litigieuse, il est automatiquement exclu des potentiels bénéficiaires tant qu'il n'y a pas eu de vérification communautaire pour régler le litige

³ Si le ménage habite à la belle étoile, il est automatiquement inclus des potentiels bénéficiaires.



| | | | |
|--|---|------|--|
| | Environnement non dangereux mais Promiscuité entres les abris (distance de moins de 1.5 m ² entre les abris) | 1.75 | |
| | Environnement dangereux et Promiscuité entres les abris (distance de moins de 1.5 m ² entre les abris) | 1 | |
| | Environnement non dangereux | 2.5 | |

d. La toiture de l'abri

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note |
|---------------------------|---|--------|--------------------------|
| Nature de la toiture | Toiture en tôle ou en tuile | 2.5 | Nature toiture |
| | Toiture en paille/chaume | 1.75 | |
| | Toiture en bâche/autres matériaux précaires | 1.5 | |
| | Absence de toiture | 1 | |
| Etanchéité de la toiture | Absence de toiture | 1 | x |
| | Si le toit suinte | 1.5 | Etanchéité de la toiture |
| | Si le toit ne suinte pas | 2 | |
| Etat de la toiture | L'état du toit ne présente pas de risque d'affaissement (ou de déchirure en cas de toiture en bâche) | 2 | x |
| | L'état du toit présente un risque d'affaissement (ou de déchirure en cas de toiture en bâche) | 1 | Etat de la toiture |
| | (ou pas de toiture) | | |

e. Les murs de l'abri

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note |
|---------------------------|---------------------------------|--------|-----------------|
| Nature des murs | Murs en briques cuites/moellons | 2 | Nature des murs |
| | Murs en briques adobes | 1.75 | |
| | Murs en torchis | 1.5 | |



| | | | |
|----------------------|--|-------|---|
| | Murs en sticks d'arbre/bambou | 1.25 | Etat mur x Etat fondation |
| | Murs en paille/roseau/autres matériaux précaires | 1 | |
| Etat des murs | Murs en bon état et sans risque d'écroulement | 4 | |
| | Murs abimé (fissures, trous) mais sans risque d'écroulement | 1.75 | |
| | Murs en bon état mais présentant un risque d'écroulement | 1.5 | |
| | Murs abimé (fissures, trous) et présentant un risque d'écroulement | 1 | |
| Etat de la fondation | Fondation sans risque d'écroulement | 1.25 | |
| | Absence de fondation | 1.125 | |
| | Fondation avec risque d'écroulement | 1 | |

f. Les portes et fenêtres de l'abri

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note |
|----------------------------------|---|--------|---|
| Nature des portes et fenêtres | Portes et fenêtres sont en majorité en Fer/acier | 2 | Nature des portes/fenêtres x Etat des portes/fenêtres x Fermeture des portes/fenêtres |
| | Portes et fenêtres sont en majorité en Bois | 1.75 | |
| | Portes et fenêtres sont en majorité en Roseaux/Ecorces/Bambou | 1.5 | |
| | Portes et fenêtres sont en majorité en Tissu/Bâche/Feuille végétale | 1.25 | |
| | Pas de portes et fenêtres | 1 | |
| Etat des portes et fenêtres | Portes et fenêtres en bon état | 4 | |
| | Portes et fenêtres en état délabré/déchiré/pourri | 1.75 | |
| | Portes et fenêtres abimés et fissurés / Absence de portes et fenêtres | 1 | |
| Fermeture des portes et fenêtres | Portes et fenêtres ferment bien | 1.25 | |
| | Portes et fenêtres ne ferment pas | 1 | |



g. Les latrines

| Critères de vulnérabilité | Détails | Points | Note |
|---------------------------|--|--------|------------------------|
| Type de latrines | Latrine Familial | 2 | Type de latrines x |
| | Latrine publique | 1.5 | |
| | A l'air libre/Pas de latrine | 1 | |
| Etat des latrines | Risque d'écroulement de la cabane | 1.75 | Etat des latrines x |
| | Risque d'écroulement de la dalle | 1.5 | |
| | Risque d'écroulement de la dalle et la cabane | 1 | Qualité des latrines |
| | Pas de risque d'écroulement de la dalle et la cabane | 2.5 | |
| Qualité des latrines | Hygiénique | 2 | |
| | Non Hygiénique | 1 | |

Pour obtenir la note de vulnérabilité du ménage, il faut d'abord multiplier entre elles les variables correspondant aux différents critères de vulnérabilité. Le résultat obtenu varie de 1 à 10. La note de vulnérabilité maximale est donc 1 et la note de vulnérabilité minimum 10.

La deuxième étape du calcul consiste à additionner les différentes notes de vulnérabilité entre elles, puis à les diviser par 7. Le score card abri minimum est donc 1 $([1+1+1+1+1+1+1]/7)$ (plus vulnérable) et le score maximum 10 $([10+10+10+10+10+10+10]/7)$ (moins vulnérable).

Exemple

- **Etape 1 : calcul de la note de vulnérabilité**

a. La situation humanitaire du ménage face à l'abri

Le ménage enquêté est un ménage déplacé, dont l'abri a été détruit :

- $1 \times 1 = 1$

b. La promiscuité du ménage dans son abri

Le ménage enquêté vit dans une maison avec moins de 1,5m²/personne, 4 personnes par chambre et dans laquelle les grands enfants partagent la même chambre :

- $1 \times 1.5 \times 1.5 = 2.25$

c. Le lieu d'habitation

Le ménage enquêté vit chez une famille d'accueil, dont la maison se trouve dans un environnement non dangereux:

- $2.5 \times 2.5 = 6.25$



d. La toiture de l'abri

Le ménage enquêté vit dans une maison avec un toit en chaume, qui suinte et qui présente un risque d'affaissement :

- $1.75 \times 1.5 \times 1 = 2.625$

e. Les murs de l'abri

Le ménage vit dans une maison en brique adobe, dont les murs sont en bon état mais présentant un risque d'écroulement, sans fondation :

- $1.75 \times 1.5 \times 1.125 = 2.9$

f. Les portes et fenêtres de l'abri

Le ménage vit dans une maison avec portes et fenêtres en bois, en état délabré, et qui ferment bien :

- $1.75 \times 1.75 \times 1.25 = 3.82$

g. Les latrines

Le ménage a une latrine familiale, non hygiénique et sans risque d'écroulement:

- $2 \times 2.5 \times 1 = 5$

▪ **Etape 2 : calcul du score card abri**

- $(1 + 2.25 + 6.25 + 2.625 + 2.9 + 3.82 + 5) / 7 = 3.40$

➔ **Le score card abri du ménage enquêté est de 3.40 sur 10.**

Pour simulation de l'outil Score Card Abri, se référer à l'**Annexe 1 (fichier Excel)** ci-joint.

Prochaine révision du score card prévue en juin 2020.